



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-022-1

Budgets supplémentaires 2023 - Très haut débit

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la délibération 2023-CSYN-001 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2023 ;

Vu la délibération 2023-CSYN-007 relative au rapport sur les budgets primitifs 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les projets de budgets supplémentaires 2023 ;

Vu les projets de budget primitif 2023 ;

Vu les statuts d'Yvelines Numériques ;

Vu le rapport de Mme la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT le budget annexe « Réseau Très Haut Débit », qui contient les activités liées aux réseaux très haut débit (montée en débit, grand public et entreprises),

CONSIDERANT les reprises des résultats du compte administratif 2022, et les différents ajustements de budgets intégrés dans les budgets primitifs 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le budget annexe THD supplémentaire pour l'exercice 2023 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci- après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement Dépenses	1 382 678,25	0,00
Recettes	1 382 678,25	0,00
Investissement Dépenses	5 512 449,09	0,00
Recettes	5 512 449,09	0,00
TOTAL Dépenses	6 895 127,34	0,00
Recettes	6 895 127,34	0,00

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Mme La présidente du Comité syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Mme HERY LE PALLEC



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-022-1

Budgets supplémentaires 2023 - Très haut débit

Président de séance : Madame Anne HERY LE PALLEC

Présents : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

Pouvoirs : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter
M. François Garay à M. Benoit Pouyet
M. Patrick Stephanini à M. Querard
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité